

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006, Article 31,
que modifiée par le Règlement (UE) no 2020/878
Édition 3 Révision n° 7

Date de Révision : 28/9/2021, Date d'Impression : 6/10/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: UNIVERSAL TRANSFER AND DIRECT SUBLIMATION INK
BLACK

Code commercial: INK-1701 BLACK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Encre pour impression numérique

Usages déconseillés :

Tous ceux qui ne sont pas répertoriés dans les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Mutoh Europe nv
Archimedesstraat, 13
8400 Oostende
Belgium

tel: +32 59 56 14 00

fax: +32 59 80 71 17

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sds@mutoh.eu or msds@mutoh.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel. +32 59 56 14 00 during working hours (UT+1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

UNIVERSAL TRANSFER AND DIRECT SUBLIMATION INK BLACK

Fiche de Données de Sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

C.I. Disperse Blue 360

C.I. Disperse Blue 72

C.I. Disperse Yellow 54

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT]

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 1% - < 2.5%	C.I. Disperse Blue 72	CAS: 81-48-1 EC: 201-353-5 REACH No.: 01- 2120761559 -41-XXXX	⚠ 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 4.1/C4 Aquatic Chronic 4 H413
>= 0.5% - < 1%	C.I. Disperse Blue 360	CAS: 70693-64-0 EC: 435-600-5 REACH No.: 01- 2119891303 -38-0001	⚠ 2.7/1 Flam. Sol. 1 H228 ⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317
>= 0.5% - < 1%	C.I. Disperse Yellow 54	CAS: 17772-51-9 EC: 241-753-7 REACH No.: 01- 2120086353 -55-0006	⚠ 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.002% - < 0.25%	2-aminoéthanol; éthanolamine	Numéro Index: CAS: 603-030-00-8 141-43-5	⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Fiche de Données de Sécurité

		EC: 205-483-3 REACH No.: 01-2119486455-28-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412 Limites de concentration spécifiques: C >= 5%: STOT SE 3 H335
>= 0.002% - < 0.25%	2-methyl-2H-isothiazol-3-one	CAS: 2682-20-4 EC: 220-239-6	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330 ⚠ 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311 ⚠ 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10. ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1. EUH071 Limites de concentration spécifiques: C >= 0.0015%: Skin Sens. 1A H317
>= 0.002% - < 0.25%	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Numéro Index: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 Limites de concentration spécifiques: C >= 0.05%: Skin Sens. 1 H317 0.005% <= C < 0.05%: EUH208
9 ppm	octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT]	Numéro Index: 613-112-00-5 CAS: 26530-20-1 EC: 247-761-7	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330 ⚠ 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311 ⚠ 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 ⚠ 3.2/1 Skin Corr. 1 H314 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100. ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100. EUH071 Limites de concentration spécifiques: C >= 0.0015%: Skin Sens. 1A H317

Note: valeur supérieure n'est pas incluse dans le range. Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Extincteurs recommandés:

Eau, CO2, Mousse, Poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Fiche de Données de Sécurité

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé d'intervenir, via un système de ventilation, pour éliminer en toute sécurité toutes les vapeurs émises pendant le processus d'impression et, via un système d'aspiration, pour éliminer en toute sécurité toutes les vapeurs émises pendant le processus de transfert, comme l'exigent les bons industriels. les pratiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

UE - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 3 ppm - STEL: 6 ppm - Notations: Eye and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

C.I. Disperse Blue 360 - CAS: 70693-64-0

Travailleur professionnel: 13.3 mg/m³ - Consommateur: 6.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.5 mg/kg bw/day - Consommateur: 1.25 mg/kg bw/day -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Travailleur professionnel: 1 mg/m³ - Consommateur: 0.18 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.51 mg/m³ - Consommateur: 0.28 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 3 mg/kg bw/day - Consommateur: 1.5 mg/kg bw/day -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.5 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one - CAS: 2682-20-4

Travailleur professionnel: 0.021 mg/m³ - Consommateur: 0.021 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.043 mg/m³ - Consommateur: 0.043 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

Fiche de Données de Sécurité

Consommateur: 0.027 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.053 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

Valeurs limites d'exposition PNEC

C.I. Disperse Blue 360 - CAS: 70693-64-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.1 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.1 mg/l

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.07 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.007 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.357 mg/kg dw

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.036 mg/kg dw

Cible: sol - valeur: 1.29 mg/kg dw

Cible: STP - valeur: 100 mg/l

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one - CAS: 2682-20-4

Cible: Eau douce - valeur: 3.39 µg/L

Cible: Eau marine - valeur: 3.39 µg/L

Cible: STP - valeur: 0.23 mg/l

Cible: sol - valeur: 0.047 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de protection contre les produits chimiques (EN 166).

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Protection des mains:

Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et à la norme UNI EN ISO 374. Nous recommandons l'utilisation de gants en caoutchouc nitrile, épaisseur minimum 0,11 mm, temps de rupture > 480 min.

Avant utilisation, vérifiez que les gants de protection ne sont pas endommagés par des coupures, des trous ou des déchirures.

Cette indication s'applique uniquement au produit identifié dans la FDS.

Si le produit est dissous et / ou mélangé avec d'autres substances dans des conditions autres que celles établies par EN 374, veuillez contacter le fournisseur de gants.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect:	liquide	--	--
Couleur:	noir	--	--

Fiche de Données de Sécurité

Odeur:	léger	--	--
Seuil d'odeur :	non disponible	--	--
pH :	8 - 9	--	@ 25°C
Point de fusion/ congélation:	non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	> 100 °C / 212 °F	--	--
Point éclair:	> 130°C / > 266°F	--	--
Vitesse d'évaporation :	non disponible	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable	--	pas applicable, il est un liquide
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	non disponible	--	--
Pression de vapeur:	non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	non disponible	--	--
Densité relative:	1.095	--	@ 25°C
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	non disponible	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	non disponible	--	--
Température d'auto- inflammabilité :	non disponible	--	--
Température de décomposition:	non disponible	--	--
Viscosité:	3.5 - 4.5 cPs	--	@ 25°C
Propriétés explosives:	non applicable	Règlement (CE) no 1907/ 2006, Annexe VII, Colonne 2, point 7.11	n'y a aucun groupe chimique associé à des propriétés explosives présentées
Propriétés comburantes:	non applicable	Règlement (CE) no 1907/	le produit ne peut pas présenter de réaction

Fiche de Données de Sécurité

		2006, Annexe VII, Colonne 2, point 7.13	exothermique avec des matières combustibles
--	--	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	miscible	--	--
Liposolubilité:	non disponible	--	--
Conductibilité:	1950 - 2390 µS/cm	--	@ 25°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

UNIVERSAL TRANSFER AND DIRECT SUBLIMATION INK BLACK

a) toxicité aiguë

Non classé

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1A H317

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

UNIVERSAL TRANSFER AND DIRECT SUBLIMATION INK BLACK

Fiche de Données de Sécurité

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité

Non classé

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

j) danger par aspiration

Non classé

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

C.I. Disperse Blue 72 - CAS: 81-48-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: oral - Espèces: Rat > 5000 mg/kg pc/jour - Notations: OECD 401

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: cutanée - Espèces: lapin Négatif - Source: ECHA - Notations: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: œil - Espèces: lapin Négatif - Source: ECHA - Notations: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: cutanée - Espèces: Souris Positif - Source: ECHA - Notations: OECD 429

C.I. Disperse Blue 360 - CAS: 70693-64-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: ECHA - Notations: OECD 402

Test: LD50 - Voie: oral - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: ECHA - Notations: OECD 423

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: cutanée - Espèces: lapin Négatif - Source: ECHA

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: œil Négatif - Source: ECHA - Notations: OECD 492

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: cutanée - Espèces: Souris Positif - Source: ECHA - Notations: OECD 429

C.I. Disperse Yellow 54 - CAS: 17772-51-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: oral - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: ECHA - Notations: OECD 402

Voie: Inhalation - Espèces: Rat Négatif - Durée: 4h - Source: ECHA - Notations: OECD 403

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Voie: cutanée - Espèces: lapin Négatif - Source: ECHA - Notations: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Voie: œil - Espèces: lapin Négatif - Source: ECHA - Notations: OECD 405

Fiche de Données de Sécurité

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Voie: cutanée - Espèces: Souris Positif - Source: ECHA - Notations: OECD 429

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1.3 mg/l - Source: ECHA

Test: LD50 - Voie: oral - Espèces: Rat 1089 mg/kg bw - Source: ECHA - Notations: OECD 401

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: lapin 2 2.46 ml/kg - Durée: 24h - Source: ECHA - Notations: OECD 402

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: lapin < 2.83 ml/kg - Durée: 24h - Source: ECHA - Notations: OECD 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Voie: cutanée - Espèces: lapin Positif - Source: ECHA - Notations: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Voie: œil - Espèces: lapin Positif - Source: ECHA - Notations: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Voie: cutanée - Espèces: Cochon d'Inde Négatif - Source: ECHA

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one - CAS: 2682-20-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: oral - Espèces: Rat 120 mg/kg bw - Source: ECHA - Notations: EPA OPPTS 870.1100, female rats

Test: LD50 - Voie: oral - Espèces: Rat 232 mg/kg bw - Source: ECHA - Notations: EPA OPPTS 870.1100, male rats

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 0.354 mg/l - Source: ECHA - Notations: OECD 403

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat > 2000 mg/kg bw - Source: ECHA - Notations: OECD 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: cutanée - Espèces: lapin Positif - Source: ECHA - Notations: OECD 404

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: cutanée - Espèces: Souris Positif - Source: ECHA - Notations: OECD 429

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - CAS: 2634-33-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: oral 500 mg/kg

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: cutanée - Espèces: Cochon d'Inde Positif - Notations: OECD 406

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: cutanée - Espèces: Souris Positif 8.4

octhilonone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT] - CAS: 26530-20-1

a) toxicité aiguë

ETA - Orale 125 mg/kg pc

ETA - Cutanée 311 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0.27 mg/l

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: cutanée - Espèces: Souris Oui - Notations: OECD 429 - S 526

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de Données de Sécurité

12.1. Toxicité

Informations écotoxicologiques sur le produit :

UNIVERSAL TRANSFER AND DIRECT SUBLIMATION INK BLACK

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Selon la méthode de calcul, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations écotoxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

C.I. Disperse Blue 72 - CAS: 81-48-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 500 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: ECHA

Oncorhynchus mykiss OECD 203

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: ECHA

Daphnia magna OECD 202

Point final: CE50 - Espèces: Algues 1.1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: ECHA

Desmodesmus subspicatus OECD 201

Point final: CE50 - Espèces: boues actives 320 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: ECHA

activated sludge OECD 209

C.I. Disperse Blue 360 - CAS: 70693-64-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 0.1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: ECHA

Desmodesmus subspicatus OECD 201

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 0.003 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: ECHA

Desmodesmus subspicatus OECD 201

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 0.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: ECHA

Daphnia magna OECD 202

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.009 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: ECHA

Daphnia magna OECD 202

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 0.1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: ECHA

Oncorhynchus mykiss OECD 203

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 0.017 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: ECHA

Oncorhynchus mykiss OECD 203

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: boues actives > 1000 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: ECHA

OECD 209

Point final: NOEC - Espèces: boues actives > 1000 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: ECHA

OECD 209

C.I. Disperse Yellow 54 - CAS: 17772-51-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.07 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia

Magna OECD 211

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 0.412 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Desmodesmus subspicatus OECD 201

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 180 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales

promelas

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 0.412 mg/kg - Durée h: 72 - Remarques:

Desmodesmus subspicatus OECD 201

f) Effets dans le traitement des eaux usées:

Point final: EC50 - Espèces: boues actives > 1000 mg/l - Durée h: 3

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 27.04 mg/l - Durée h: 48 1 - Remarques: Daphnia

Magna, OECD 202

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 349 mg/l - Durée h: 96 1 - Remarques: Cyprinus

UNIVERSAL TRANSFER AND DIRECT SUBLIMATION INK BLACK

Fiche de Données de Sécurité

- carpio
Point final: EC50 - Espèces: Algues 2.08 mg/l - Durée h: 72 2 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 1.24 mg/l - Durée h: 984 2 - Remarques: Oryzias latipes, OECD 210
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.85 mg/l - Durée h: 504 2 - Remarques: Daphnia Magna, OECD 202
- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: CE1 - Espèces: boues actives > 1000 mg/l 2 - Remarques: OECD 209
- 2-methyl-2H-isothiazol-3-one - CAS: 2682-20-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 4.77 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203 - Oncorhynchus mykiss
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 2.1 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: OECD 210 - Pimephales promelas
Point final: CE50 - Espèces: boues actives 34.6 mg/l - Durée h: 3
Point final: CE50 - Espèces: boues actives 2.8 mg/l - Durée h: 3
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 1.68 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 201 - Daphnia magna
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.55 mg/l - Durée h: 576 - Remarques: OECD 211 - Daphnia magna
- e) Toxicité pour les plantes:
Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.157 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201 - Pseudokirchneriella subspicata
Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.03 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201 - Pseudokirchneriella subspicata
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - CAS: 2634-33-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 1.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203 - Oncorhynchus mykiss
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.21 mg/l - Remarques: OECD 215 - Oncorhynchus mykiss
Point final: CE1 - Espèces: Algues 0.04 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201 - Pseudokirchneriella subcapitata
Point final: CE50 - Espèces: boues actives 13 mg/l - Durée h: 3
Point final: CE20 - Espèces: boues actives 3.3 mg/l - Durée h: 3
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 3.27 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202 - Daphnia magna
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 1.2 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: OECD 211 - Daphnia magna
- e) Toxicité pour les plantes:
Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.11 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201 - Pseudokirchneriella subcapitata
- octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT] - CAS: 26530-20-1
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.036 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203 - Oncorhynchus mykiss
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.022 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: OECD 210 - Oncorhynchus mykiss
- b) Toxicité aquatique chronique:

Fiche de Données de Sécurité

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.42 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202 - Daphnia magna

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.002 mg/l - Durée h: 576 - Remarques: OECD 211 - Daphnia magna

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.084 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201 - Scenedesmus subspicatus

Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.004 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201 - Algae

12.2. Persistance et dégradabilité

UNIVERSAL TRANSFER AND DIRECT SUBLIMATION INK BLACK

Biodégradabilité: Indisponible

C.I. Disperse Blue 72 - CAS: 81-48-1

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

C.I. Disperse Blue 360 - CAS: 70693-64-0

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

C.I. Disperse Yellow 54 - CAS: 17772-51-9

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

2-methyl-2H-isothiazol-3-one - CAS: 2682-20-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - CAS: 2634-33-5

Biodégradabilité: Biodégradable

octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT] - CAS: 26530-20-1

Biodégradabilité: Biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

C.I. Disperse Blue 360 - CAS: 70693-64-0

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 1429 - Durée: 22 d - 28 d - Remarques: the exposure concentration is 50% saturated solution

C.I. Disperse Yellow 54 - CAS: 17772-51-9

Bioaccumulation: Bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 4.8

2-methyl-2H-isothiazol-3-one - CAS: 2682-20-4

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - CAS: 2634-33-5

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT] - CAS: 26530-20-1

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur. Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

UNIVERSAL TRANSFER AND DIRECT SUBLIMATION INK BLACK

Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU: non applicable
IATA-Numéro Un : non applicable
IMDG-Numéro Un: non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom expédition: non applicable
IATA-Nom expédition: non applicable
IATA-Nom technique: non applicable
IMDG-Nom expédition: non applicable
IMDG-Nom technique: non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Routier: non applicable
ADR-Etiquette: non applicable
IATA-Classe: non applicable
IATA-Etiquette: non applicable
IMDG-Classe: non applicable
IMDG-Etiquette: non applicable

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe de colisage: non applicable
IMDG-Groupe de colisage: non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): non applicable
Ferroviaire (RID): non applicable
IATA-Avion cargo: non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 40

Restriction 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Voir ci-joint SUMI

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H228 Matière solide inflammable.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H330 Mortel par inhalation.

H311 Toxique par contact cutané.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique.

Fiche de Données de Sécurité

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Sol. 1	2.7/1	Matière solide inflammable, Catégorie 1
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1	3.2/1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	4.1/C4	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 4

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Sens. 1A, H317	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.

Fiche de Données de Sécurité

INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

<p>SUMI Utilisation sûre des mélanges Informations pour les utilisateurs finaux</p>	
--	---

Titre: Impression numérique EuPIA_IS_04

Ce document est destiné à communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité du produit et les étiquettes.

Description générale du processus couvert

Impression numérique ou jet d'encre avec une bonne ventilation générale seulement.
 Cette information sur l'utilisation sécuritaire est liée à SWED EuPIA_IS_04

Conditions opérationnelles

Usage intérieur

Durée maximale de l'exposition individuelle: couvre l'utilisation quotidienne jusqu'à 8 heures, 225 jours par an.

Mesures de gestion des risques

Contributing activity	Ventilation	Ventilation - air changes/hr
Préparation de matériel pour application	Bonne ventilation générale (par ex.ouvre les fenêtres)	3-5
Chargement de l'équipement d'application	Bonne ventilation générale (par ex.ouvre les fenêtres)	3-5
Application	Bonne ventilation générale (par ex.ouvre les fenêtres)	3-5
Séchage / durcissement	Bonne ventilation générale (par ex.ouvre les fenêtres)	3-5
Nettoyage de l'équipement d'application	Bonne ventilation générale (par ex.ouvre les fenêtres)	3-5
Gestion des déchets	Ventilation naturelle de base	-

Contributing activity	Respiratory	Eye	Hands
Préparation de matériel pour application	Aucun	Utiliser une protection oculaire selon EN 166	Porter des gants appropriés testé selon EN374
Chargement de l'équipement d'application	Aucun	Aucun	Porter des gants appropriés testé selon EN374
Application	Aucun	Aucun	Aucun
Séchage / durcissement	Aucun	Aucun	Aucun
Nettoyage de l'équipement d'application	Aucun	Utiliser une protection oculaire selon EN 166	Porter des gants appropriés testé selon EN374
La gestion des déchets	Aucun	Utiliser une protection oculaire selon EN 166	Porter des gants appropriés testé selon EN374

Voir le chapitre 8 de cette fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Directive 92/58 / CEE du Conseil: pictogramme blanc sur fond bleu (la partie bleue doit occuper au moins 50% de la surface du signe).

Avertissement

L'information contenue dans cette fiche d'information sur l'utilisation sécuritaire des mélanges est fondée sur les données fournies par la substance.

Le fournisseur pour les substances du produit pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée au moment de l'émission.

Il ne garantit pas une utilisation sûre du produit et ne remplace aucun risque professionnel d'évaluation requise par la législation.

Lors de l'élaboration des instructions de travail pour les employés, les fiches SUMI doit toujours être considéré en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui est la conséquence directe ou indirecte de actes et / ou décisions (en partie) sur la base du contenu de ce document.